

OTPRO

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2006 - 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-septième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Jacques Dupuis
Québec, juin 2007

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2006-2007 (1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2007

Monsieur Gaëtan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2006-2007 (1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2007

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec.
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source.

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc. A), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de technologies telles que : aéronautique, agroalimentaire, aménagement et urbanisme, bâtiment et travaux publics, bois ouvré, chimie industrielle, environnement, foresterie, génie électrique et électronique, génie mécanique, informatique, mécanique industrielle, métallurgie, minéralurgie, orthèses-prothèses, pâtes et papier, pêcheries, physique, techniques maritimes, textiles.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651



T A B L E D E S M A T I È R E S

| | |
|--|----|
| Rapport du président | 4 |
| Rapport d'élections 2007 | 6 |
| Rapport des activités du Bureau | 6 |
| Rapport des activités du Comité administratif | 8 |
| Rapport des comités | 8 |
| Rapport du syndic | 11 |
| Rapport des vérificateurs | 13 |
| Bilan | 14 |
| Évolution des actifs | 15 |
| Résultats | 15 |
| Notes complémentaires | 16 |
| Ventilation des produits | 18 |
| Ventilation des charges | 19 |
| Prévisions budgétaires 2007-2008 | 21 |
| Tableau des membres | 22 |
| Composition du Bureau, des comités et du personnel | 23 |

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre compte officiellement dans ses rangs une nouvelle famille technologique : les technologues professionnels en orthèse, prothèse et orthèse du pied. Il s'agit là d'une grande réussite pour l'Ordre et d'une avancée dans la protection du public dans ce secteur, couronnant plus de dix ans de persévérance et d'efforts soutenus. Pour permettre leur intégration, l'OTPO a dû modifier son *Code de déontologie* et sa réglementation. Dans cette foulée, l'Ordre en a profité pour mettre à jour certaines dispositions désuètes.

Les modifications apportées ne visent pas seulement les nouveaux technologues professionnels en orthèse ou en prothèse mais s'appliquent aussi à l'ensemble des membres. Nous avons revu le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation* et le *Règlement sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* et mis à jour notre *Code de déontologie*. Au plan administratif, dans le cadre de son processus de revue et d'amélioration continue de ses pratiques, l'Ordre a révisé et modernisé cette année aussi l'ensemble de ses politiques financières afin de s'assurer de maintenir l'application des meilleures règles de gouvernance reconnues pour un organisme comme le nôtre. Dans la même foulée, nous avons été proactifs dans le complexe dossier de l'assurance responsabilité professionnelle ; nous avons revu et modernisé notre *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle* pour l'adapter à l'évolution et aux contraintes du marché de l'assurance. Nous avons également pris les dispositions de gestion requises à l'application d'un modèle et d'un mode de gestion de l'assurance responsabilité plus avantageux parmi ceux recommandés par un groupe expert ayant produit un rapport sur ce sujet pour l'Office des professions du Québec. Le nouveau règlement entrera en vigueur au cours du prochain exercice financier. En effet, le Bureau de l'Ordre a adopté en décembre dernier deux résolutions importantes touchant l'assurance responsabilité professionnelle : la création d'un fonds pour stabiliser les primes et un projet d'adhésion obligatoire à son programme d'assurance.

Le *Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes* permettra de prémunir les membres exerçant en pratique privée contre d'éventuelles hausses de primes. Géré par l'Ordre, ce Fonds évitera aux membres des fluctuations importantes et offrira des moyens de prévention et d'éducation afin de diminuer le nombre et le montant des réclamations.

En rendant le programme de l'Ordre obligatoire pour tous les membres devant se procurer une assurance en responsabilité professionnelle, nous pourrons offrir un meilleur encadrement et une meilleure protection pour non seulement les technologues professionnels mais aussi pour le public qui transige quotidiennement avec les membres.

En plus de s'acquitter de son mandat de protection du public, l'Ordre s'affaire aussi à pro-

mouvoir la compétence et l'apport à la société de ses membres et ce, autant auprès du public que des instances gouvernementales, professionnelles et industrielles. Certaines lois, plusieurs règlements ou pratiques désuètes empêchent les technologues professionnels d'exercer pleinement leur profession et de contribuer au développement de la société québécoise, à sa richesse et à sa qualité de vie, à la pleine hauteur de leurs capacités. Par exemple, dans la technologie du génie électrique, des représentants de l'Ordre siègent à un comité mis en place par Emploi-Québec qui regroupe des intervenants du monde patronal, syndical et de l'industrie en vue de faire modifier la réglementation pour permettre aux technologues professionnels de procéder au branchement et au débranchement des appareillages sur lesquels ils sont appelés à travailler. Les négociations sont longues et ardues mais nous envisageons un dénouement au cours du prochain exercice.

Dans le secteur agroalimentaire, les discussions maintes fois sollicitées avec l'Ordre des agronomes du Québec sur leur notion de surveillance n'ont jamais pris leur envol en raison d'une fin de non-recevoir de leur part. Une impasse ou une confrontation demeure presque inévitable lors du prochain exercice. Le verdict obtenu en février dans la poursuite de l'Ordre des agronomes contre trois de nos membres (amorcée en 2004) ne permet pas selon nous de déterminer avec clarté le champ d'activité de nos membres. Il est à souhaiter que l'Office des professions débloque l'impasse et mette le plus tôt possible sur pied un comité technique comme en architecture et en ingénierie. Nous vous rappelons que l'Office des professions du Québec avait mis sur pied en 2002 un groupe expert pour étudier, analyser et proposer la modernisation de la Loi sur les ingénieurs en tenant compte de la compétence des technologues professionnels. Nous avons rencontré le Groupe expert à trois reprises au cours de l'année afin de répondre à leurs questions et leur soumettre aussi nos commentaires sur l'état de leurs travaux. L'Office des professions a procédé de la même manière l'an dernier pour proposer des amendements à la Loi sur les architectes. L'Ordre s'attend donc lors du prochain exercice au dépôt des deux rapports par l'Office des professions du Québec. En raison de l'ampleur des ressources humaines, techniques et financières engagées dans ces deux projets de révision, il serait souhaitable voire impératif que le public ait maintenant accès aux rapports et aux conclusions de l'Office des professions du Québec afin de mener à terme ce chantier important de la *Mise à jour du système professionnel québécois* présentée par le gouvernement du Québec en novembre 1999.

En 2006-2007, nous avons poursuivi les discussions avec l'Ordre des chimistes professionnels du Québec afin de bien déterminer les champs d'activité des technologues professionnels détenant une formation dans ce secteur

technologique. Les discussions vont bon train et nous prévoyons un dénouement d'ici quelques mois.

Dans une poursuite entamée par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec en 2003 contre un technologue professionnel détenant une formation collégiale en géodésie nous envisageons la possibilité d'en appeler à la Cour suprême du Canada lors du prochain exercice financier.

Après plusieurs tentatives au cours des dernières années, l'Ordre a finalement décidé de procéder à la refonte de son site Internet, lequel sera effectif à la fin de l'été 2007, afin de le rendre plus convivial, dynamique et actuel. À cet égard, il est important de mentionner que le nouveau site sera doté d'une boutique en ligne pour l'achat de produits et services et il sera modifié de façon à permettre l'admission et le renouvellement de la cotisation en ligne. Le contenu du site a également été revu et corrigé pour permettre un accès plus rapide et efficace à l'information recherchée. La section réservée aux membres sera plus étoffée et donnera un accès privilégié aux membres concernant les activités de l'Ordre.

Au courant de l'année 2006, l'Ordre a mis sur pied un service électronique de recherche et d'affichage d'emploi, lequel est plus adéquat tant pour les technologues professionnels que pour les employeurs. Nous avons développé un service de recherche et d'affichage d'emploi permettant aux employeurs d'afficher une offre d'emploi sur notre site Web dans la section réservée à nos membres. Cette exclusivité procure inévitablement un avantage à nos membres à la recherche d'un emploi et, par la même occasion, assure les employeurs que les candidats postulant sont des professionnels encadrés par une réglementation. Il importe de souligner aussi que nous offrons toujours la possibilité aux membres et employeurs de retenir les services de notre partenaire d'aide à l'emploi, CVthèque Réseau inc., ou encore la publication d'offre d'emploi dans notre revue.

L'Ordre a redoublé d'efforts afin de promouvoir le système professionnel auprès des étudiants et cela grâce à une présence plus dynamique dans les cégeps du Québec. À cet égard, nous avons déjà pu constater une hausse significative d'étudiants affiliés de même qu'une plus grande participation au programme de bourses.

PROGRAMME DE BOURSES ET REMISE DE PRIX

Dans le cadre de son programme de bourses 2006-2007, l'OTPO a attribué six bourses *Mérites* de 500\$ à ses étudiants affiliés, au printemps 2006.

La participation à ce programme est sans cesse grandissante en raison d'une belle collaboration avec les différentes maisons d'enseignement (directeurs, coordonnateurs et professeurs) de même que d'une promotion plus percutante dans le milieu collégial.

Le jury, formé des membres du Comité des prix de l'Ordre, a également décerné trois mentions honorifiques à des technologues professionnels ainsi qu'une mention à un étudiant affilié émérites lors de la Rencontre annuelle des T.P. en 2006, à savoir l'Innovation technologique, Technologue de l'année, Bénévole de l'année et Étudiant bénévole de l'année.

Il importe de mentionner que l'Ordre soutient également financièrement à chaque année plusieurs activités ayant cours dans les collèges québécois afin de récompenser l'excellence. À cet égard, nous pouvons citer notre contribution à divers prix « exposition » dans les cégeps.

CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE !

Encore cette année, l'Ordre a décerné une bourse de 1000 \$ lors de la finale nationale du concours *Science, on tourne !*, laquelle s'est tenue au Collège Shawinigan en Mauricie.

Pour cette occasion, l'OTPG a délégué le président de la section régionale de la Mauricie - Centre-du-Québec, monsieur Pierre Gauthier, T.P., pour remettre le *Prix de l'ingéniosité* à l'équipe gagnante composée de Noël Giguère, Simon Gingras et Gabriel Vézina étudiants à l'École nationale d'aérotechnique du Collège Édouard-Montpetit.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Le 23 septembre 2006 s'est tenue la 26^e édition de la Rencontre annuelle des T.P. à l'Hôtel Maritime Plaza de Montréal. Le programme de la rencontre annuelle s'est déroulé sur une seule journée, puisque cette formule est grandement appréciée des membres.

Pour l'occasion, les technologues ont été en mesure de choisir parmi une variété de conférences telles que le code de déontologie, la tenue de dossiers, la signature numérique, la géothermie, la technologie du GPS, l'énergie éolienne, les galeries multi-réseaux et la nanotechnologie.

Lors de cet événement, les noms des récipiendaires des mentions honorifiques ont été révélés, à savoir : Robert Langlois, T.P., (*Mérite de l'innovation technologique*), Mario Canuel, T.P., (*Technologue de l'année*), Gilles Dallaire, T.P. (*Bénévole de l'année*) et Jérémie Thompson (*Étudiant bénévole de l'année*).

SECTIONS

Les présidents des sections ont tenu deux réunions, soit en avril et octobre 2006. En septembre 2006, les membres du Bureau par résolution constituaient une nouvelle section technologique en orthèses-prothèses appelée l'Association professionnelle des orthésistes, prothésistes et orthésistes du pied (APOPOP).

Plusieurs sections ont été actives.

- L'Association des technologues en agroalimentaire (ATA) a présenté une opinion sur le programme de la technologie de la production animale à des employeurs dans le cadre de la Rencontre annuelle à l'ITA. À la suite de démarches de l'ATA, les termes technicien, technologiste ont été remplacés par le terme technologue dans les publications dudit programme.

- La section du Bas Saint-Laurent - Gaspésie a visité la salle de spectacle Spect-Art, nouvellement construite de Rimouski et organisé plusieurs déjeuners-rencontres.
- La section technologique en foresterie a maintenu sa collaboration au dossier de la reconnaissance professionnelle de ses membres.
- La section de la Mauricie - Centre-du-Québec a organisé un autre tournoi régional de golf se tenant en mai 2007.
- La section de Montréal poursuit ses soupers-conférences. Elle en a offert trois : le changement au Code du gaz B-149.1-05, le Chapitre III, Plomberie du Code de construction du Québec, édition 2006 et l'Initiation aux vins.
- La section de Québec maintient ses visites industrielles. Ses membres ont visité l'usine de bois Abitibi LP, spécialisée dans la fabrication de poutrelles d'ingénierie, la papeterie Kruger à Trois-Rivières, l'usine Alcoa à Deschambault, producteur d'aluminium de première fusion d'aluminium transformé et d'alumine. La section a offert également une formation générale sur le béton et sa mise en œuvre accompagnée d'une visite de l'usine Unibéton/div - Ciment Québec inc.
- La section de l'Outaouais a organisé une soirée de quilles en plus d'un souper-conférence sur les énergies solaires.

MÉRITE DU CIQ

La Médaille de bronze du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décernée en 2006 à Serge Toutant, T.P. Au sein de l'Ordre, il a d'abord fait sa marque au plan régional. En 1996, il a participé à la relance de la section régionale Mauricie - Centre-du-Québec et y a assumé les fonctions de trésorier. En 1998, il se joignait à un comité interne provincial de technologie en génie civil dont le mandat était d'identifier les champs descriptifs de cette spécialisation. Au plan national, il a siégé au Comité d'inspection professionnelle en 1998 et de 1999 à 2005, il en a assumé la présidence. Au cours de ces années, il a joué un rôle majeur dans la restructuration du service d'inspection professionnelle. Que l'on pense au recrutement et à la formation des membres, à l'embauche et la formation des inspecteurs et, bien sûr, à l'élaboration et la révision du formulaire d'inspection. Sous sa présidence, le Comité a revu le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* ainsi que plusieurs procédures et documents reliés à l'inspection professionnelle. Outre les 400 dossiers analysés, le Comité d'inspection professionnelle a proposé au Bureau de l'Ordre les programmes de surveillance de l'exercice de la profession. Après sept années à la présidence du Comité, Serge Toutant, T.P., a

céder les rennes mais il continue d'y œuvrer à titre de membre afin d'épauler l'équipe en place.

Sa conception de l'engagement l'a conduit à déborder du plan de l'activité professionnelle. Intéressé de près par l'éducation, il est vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Riveraine. Ce technologue professionnel ajoute ainsi au rayonnement de la profession tout en éclairant de son expérience certaines prises de décision concernant la formation et l'éducation.

Apprécié pour sa diplomatie, son leadership et sa grande disponibilité au travers des multiples occupations qu'il assume, il offre l'image du technologue professionnel dynamique et engagé.



Noël Giguère, Simon Gingras et Gabriel Vézina et Pierre Gauthier, T.P., Concours Science, on tourne !



Mario Canuel, T.P., Technologue de l'année.



Robert Langlois, T.P., Mérite de l'innovation technologique.



Gilles Dallaire, T.P., Bénévole de l'année.



Jérémie Thompson, Étudiant bénévole de l'année.



Serge Toutant, T.P., Mérite du CIQ

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité administratif dont une réunion de planification au mois d'août 2006 et cinq réunions du Bureau ont eu lieu dont une par téléconférence.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2007

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1^{er} janvier et 15 février 2007.

- Un poste dans les régions 04, 17 était en élection.
- Un poste dans la région 05 était en élection.
- Un poste dans la région 07 était en élection.
- Un poste dans la région 08 était en élection.
- Un poste dans les régions 09,10 était en élection.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2007 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPQ

| RÉGIONS | ADMINISTRATEURS SORTANTS | CANDIDATURES REÇUES | ADMINISTRATEURS ÉLUS |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 04,17 Mauricie Centre-du Québec | Michel Plourde, T.P. | Michel Plourde, T.P. | Michel Plourde, T.P. |
| 05 Estrie | Germain Thibault, T.P. | Germain Thibault, T.P. | Germain Thibault, T.P. |
| 07 Outaouais | Michel Theauvette, T.P. | Michel Theauvette, T.P. | Michel Theauvette, T.P. |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | Marc Guimont, T.P. | Marc Guimont, T.P. | Marc Guimont, T.P. |
| 09, 10 Côte-Nord Nord-du-Québec | François Désy, T.P. | François Désy, T.P. | François Désy, T.P. |

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions, soit en juin, septembre, décembre 2006, en février 2007 par téléconférence et en mars 2007. Les principales résolutions du Bureau ont été:

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission ;
- de remettre toutes les fiches d'évaluation du syndic que les membres du Bureau possèdent au secrétaire de l'Ordre pour destruction ;
- de remettre toutes les fiches d'évaluation des syndic adjoints que les membres du Bureau possèdent au secrétaire de l'Ordre pour destruction ;
- de conserver le type de cotisation *congé parental* et que sa définition soit décrite avec son application par le Comité administratif afin de présenter à nouveau la politique au Bureau de septembre pour adoption ;
- de mettre sur pied une offre de formation pour les membres oeuvrant en matière d'évaluation et de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) et d'établir un processus selon la formule retenue ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités tels que présentés ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le 23 septembre 2006 à 15 heures à Montréal ;
- de féliciter chaleureusement et de remercier Bernard Gaudichon, T.P., et Richard Gervais, T.P., de leur excellent travail au sein du Comité administratif ;
- de proposer à l'Assemblée générale annuelle de maintenir le statu quo pour toutes les catégories de cotisations 2007-2008 ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Cotisation et frais d'ouverture de dossier*, (RM-3) telle que révisée et présentée ;
- d'adopter les politiques Administration et Finances suivantes telles que révisées et présentées :
 - d'adopter la politique Administration et finances, *Politique de placement financier*, (AF-25), telle que présentée ;
 - de nommer Laval Tremblay, T.P., membre du comité de placements financiers en remplacement de Louise Cherry, administratrice nommée, qui a démissionné ;
 - de nommer au moins deux membres du Bureau lorsqu'il faudra modifier la composition du comité de placements financiers ;
- d'adopter les trois orientations suivantes avec leurs objectifs :
 - 1^{re} orientation**
Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public
 - Objectifs**
 1. Assurer un bon fonctionnement de l'inspection professionnelle
 2. Assurer un bon fonctionnement des mécanismes de la discipline
 3. Favoriser la diffusion des règlements de l'OTPQ encadrant la pratique professionnelle
 4. Veiller à l'obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle en pratique privée

2° orientation

Promouvoir la compétence professionnelle

Objectifs

1. Promouvoir la pratique professionnelle des membres
2. Favoriser le développement des compétences professionnelles des technologues

3° orientation

Assurer le développement organisationnel de l'Ordre

Objectifs

1. Augmenter le nombre d'adhérents (étudiants et technologues)
 2. Administrer selon les règles reconnues de bonne gestion financière
 3. Améliorer les outils de communication auprès des membres et du public
 4. Offrir des services et des outils socio-économiques ;
- que l'Ordre, à titre d'organisme voué à la protection du public, fasse valoir, lorsque approprié, dans ses représentations aux donneurs d'ouvrage et auprès des instances concernées de reconsidérer le système d'attribution de contrats afin que le critère du plus bas soumissionnaire ne soit pas l'élément principal pour retenir les services de professionnels ;
 - de recommander aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle la firme *Gosselin & Associés* comme vérificateurs pour les exercices se terminant les 31 mars 2007, 2008 et 2009 ;
 - d'instaurer un *Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes* pour son programme d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier à des hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des sinistres ou de recherche afin de mieux servir ses membres en pratique privée. L'Ordre par l'entremise de ce Fonds peut recourir à des services actuariels, juridiques ou de tout autre nature afin d'atteindre les objectifs mentionnés ;
 - CONSIDÉRANT QUE, le Bureau de l'Ordre des technologues professionnels du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 93 du Code des professions à l'effet d'aller de l'avant en créant, pour le bénéfice de ses membres un tel régime d'assurance ;
 - CONSIDÉRANT QUE, les prescriptions de l'article 95.3 du Code des professions concernant la communication aux membres ;
 - de consulter les membres sur une période de 30 jours pour les modifications des articles 1, 2, 3, 4, 5, du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle* et par la suite, de suivre la procédure établie pour aviser l'Office des professions du Québec ;
 - CONSIDÉRANT QUE les motifs, présidant à la décision du Bureau à l'effet que le mandat octroyé au syndic n'excède pas un terme de six ans, sont révolus ;
 - EN CONSÉQUENCE, que soit rescindée à toute fin que de droit la résolution limitant à un terme de six ans le mandat pouvant être octroyé au syndic de l'Ordre ;
 - de signer les contrats du syndic et des syndics adjoints pour une période de trois ans renouvelables ;
 - de renouveler sur la base de leurs évaluations, les contrats du syndic, Chenel Lauzier, T.P., et du syndic adjoint, Serge Dumas, T.P., pour une période de trois ans ;
 - d'abolir le comité ad hoc sur l'inspection professionnelle puisque son mandat est terminé ;
 - d'adopter la politique Administration et Finances, *Allocations compensatoires pour représentation*, (AF-20) telle que révisée, présentée et modifiée ;
 - d'adopter la politique Administration et Finances, *Sceau*, (AF-26) telle que présentée ;
 - de nommer Yves Bousquet, T.P., administrateur de la région de Montréal, 06, afin de combler ce poste à la suite de la démission de Bernard Gaudichon, T.P. ;
 - de constituer la section technologique en orthèse-prothèse portant l'appellation *Association professionnelle des orthésistes, prothésistes et orthésistes du pied (APOPOP)* ;
 - de nommer Jean-Luc Alary, T.P., Guylaine Houle, T.P., et Yvan Leduc, T.P., à siéger au sous-comité du *Comité d'admission et d'agrément* ;

- de nommer Hakim Maldji, T.P., membre du comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Guy Nadeau, T.P., qui a démissionné ;
- CONSIDÉRANT QUE, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont confiés aux paragraphes d) et g) de l'article 93 du Code des professions, le Bureau de l'Ordre peut imposer à ses membres l'obligation d'adhérer à un contrat de régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre ;
 - CONSIDÉRANT QUE, le Bureau de l'Ordre des technologues professionnels du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 93 du Code des professions à l'effet de créer pour le bénéfice de ses membres un régime d'assurance ;
 - CONSIDÉRANT QUE l'Ordre a consulté ses membres durant une période de trente jours pour les modifications des articles 1, 2, 3, 4 et 5 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle ;
 - d'adopter les modifications à son Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle telles que présentées ;
- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2007-2008 telles que présentées ;
- CONSIDÉRANT le budget de 32 000 \$ consenti à l'inspection professionnelle par le Bureau de l'Ordre ;
 - CONSIDÉRANT les orientations données au processus d'inspection professionnelle et le cadre d'organisation de surveillance de l'exercice de la profession pour 2007-2008 ;
 - d'adopter le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2007-2008 tel modifié ;
- ATTENDU QUE le processus d'inspection professionnelle actuellement en place n'est pas adapté à la réalité des technologues œuvrant dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse orthopédique et ce, notamment pour les motifs suivants :
 - Les outils d'inspection (questionnaire, autres) ne sont pas adaptés à la réalité du monde de la santé ;
 - Aucun des membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) et aucun inspecteur ne possède de formation ou de connaissances à cet égard.

ATTENDU QUE pour pallier à cette situation, l'Ordre souhaite notamment adjoindre aux 7 membres du CIP déjà en place 3 nouveaux membres spécialisés dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse qui auront notamment comme mandat de participer à l'élaboration d'outils d'inspection adaptés à cette nouvelle famille technologique et d'analyser la pratique des membres œuvrant dans ce domaine afin de leur faire des recommandations pertinentes à leur réalité ;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'Ordre doit modifier le premier alinéa de l'article 2 de l'actuel *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des technologues professionnels*, lequel prévoit que le CIP est formé de 7 membres ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 95.3 du *Code des professions*, une telle modification réglementaire doit, avant de pouvoir être adoptée par le Bureau de l'Ordre, être communiquée à tous les membres pendant une période de 30 jours au cours de laquelle ces derniers sont invités à nous faire part de leurs commentaires ;

ATTENDU QUE la modification proposée a été communiquée à tous les membres par l'entremise de la revue *Le Technologue* dont l'édition janvier-février (parue le 8 février dernier) comportait un avis à cet effet ;

ATTENDU QUE l'Ordre n'a reçu aucun commentaire de la part de ses membres suite à la publication de cet avis ;

ATTENDU QUE le délai de consultation de 30 jours est expiré ;

d'apporter la modification suivante au premier alinéa de l'article 2 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des technologues professionnels* :

2. Le comité d'inspection professionnelle des technologues professionnels est formé de **sept dix** membres nommés par le Bureau parmi les technologues professionnels ayant exercé leur profession pendant au moins cinq ans. La durée du mandat de chaque membre du comité est de trois ans. Le mandat du président du comité est de deux ans. Ces mandats peuvent être renouvelés pour la même durée. Le décès, la démission ou la radiation du tableau d'un membre du comité met fin à son mandat.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF



Richard Legendre, T.Sc.A.,
vice-président aux affaires
professionnelles



Laval Tremblay, T.P., vice-
président aux affaires
administratives



Alain Bernier,
T.P., président



Joël Thériault, T.P.,
vice-président aux
communications



Jacques Dupré,
administrateur nommé

Pendant l'exercice 2006-2007, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'adopter la Politique Administration & Finances, *Listes automatiques* (RM-19) telle que révisée et présentée ;
- d'autoriser le président, Alain Bernier, T.P., le vice-président aux affaires administratives, Laval Tremblay, T.P., et le directeur général, Denis Beauchamp, à signer les chèques, retraits, autorisations de virement et que deux signatures sur trois seront requises pour honorer un chèque ;
- de créer une section Emploi sur le site Internet de l'Ordre et d'offrir ce service sous trois options dans un ordre précis :
 1. Look4cv, entente de partenariat avec l'Ordre
 2. Le magazine *Le Technologue*
 3. Section Emploi du site Internet de l'Ordre dans la section réservée aux T.P. ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Rôle des administrateurs du Comité administratif* (RM-8), telle que révisée et présentée ;
- de recommander aux membres de l'Assemblée générale annuelle la firme Gosselin & Associés inc. comme vérificateur pour les exercices se terminant les 31 mars 2007, 2008, et 2009.

RAPPORT DES COMITÉS

ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité d'admission a tenu neuf réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation. Cinquante et un dossiers de candidats ont été évalués, de ce nombre 42 candidats ont été acceptés, un candidat a été refusé, deux candidats ont demandé un changement de technologie d'admission, deux dossiers ont été jugés incomplets et quatre évaluations d'expérience de travail ont été effectuées dans le cadre d'une demande de mobilité vers une autre province. D'autre part, l'Ordre a accueilli 77 candidats ayant obtenu un diplôme à l'extérieur du Canada.

Nouveau groupe à l'Ordre. Depuis le 30 mars 2006, le programme technique d'orthèses et de prothèses orthopédiques, au cégep Montmorency et au Collège Mérici fait dorénavant officiellement partie des diplômes qui donnent droit au permis de l'Ordre. Dans la mesure où ce programme diffère beaucoup des autres programmes analysés par les membres réguliers du Comité d'admission, les membres du Comité ont décidé de s'adjoindre trois collaborateurs diplômés en techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques pour l'évaluation des dossiers d'équivalence de ce domaine de pratique. Ces derniers travaillent en sous-comité.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité d'agrément n'a pas tenu de réunion. Par contre, Diane Montour, T.P., en tant qu'agente à l'admission et à l'agrément des programmes à l'Ordre, a participé du mois d'avril au mois de novembre au *Comité conjoint du Conseil canadien des techniciens et technologues (CCTT) et l'Ordre des technologues professionnels du Québec*. Ce comité a été formé dans le but d'explorer les stratégies qui permettraient d'étendre l'agrément national aux programmes technologiques offerts au Québec

et de présenter au terme de cet exercice, les programmes agréés à l'Ordre sur le site du Bureau canadien d'agrément en technologie (BCAT). Cet exercice a été réalisé en février 2007 de façon à ce que lesdits programmes soient au même niveau que les programmes agréés par le BCAT.

Jean-Yves Giguère, T.P.

Président du Comité d'admission et d'agrément

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est un comité institué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2006-2007

Le 10 mars 2006, le Bureau de l'Ordre a approuvé le *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2006-2007* tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle, afin de déterminer le nombre et la provenance des technologues visés par l'inspection professionnelle au cours de l'année 2006-2007.

Conformément à ce programme, le Comité a envoyé un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à 75 de ses membres (soit 2% des membres de l'Ordre) afin de vérifier la

conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* ainsi qu'à certains articles du *Code de déontologie*.

Parmi les 75 questionnaires envoyés, 50 ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis 15 ans ou moins, œuvrant dans tous les domaines et provenant des régions de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Mauricie, Chaudières-Appalaches, Estrie, Québec et du Centre-du-Québec.

Les 25 autres questionnaires ont été envoyés à des technologues exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis plus de 16 ans, œuvrant dans tous les domaines et provenant des régions de Laval, Québec et de la Montérégie.

Des 75 technologues visés par l'inspection professionnelle pour l'exercice 2006-2007, 12 ont été exemptés par le Comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du Programme générale de surveillance. Trois dossiers ont pour leur part dû être transmis au syndic pour défaut de collaboration. Suite à l'intervention du syndic, deux des T.P. visés ont accepté de collaborer, alors que l'autre s'est désisté.

Dossiers traités

Durant l'exercice financier 2006-2007, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à six reprises et a tenu une conférence téléphonique. Il a analysé 127 dossiers d'inspection, dont 42 à plus d'une reprise, provenant non seulement de l'exercice en cours, mais également d'exercices précédents non terminés. De ces 127 dossiers, 67 ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, 74 ont reçu des recommandations avec ou sans suivi, alors que quatre ont reçu une lettre d'approbation de leur rapport sans aucune recommandation.

Les recommandations les plus souvent émises par le Comité ont trait à l'obligation de signer et de sceller les documents préparés par les technologues ou sous leur surveillance, à l'obligation d'indiquer leur titre sur toute forme de publicité, incluant leurs cartes d'affaires, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation de conserver tous ses dossiers (actifs et inactifs) dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clé ou autrement et auquel le public (incluant les membres de leur famille) n'a pas librement accès, de même qu'à l'obligation de consigner et insérer dans chaque dossier tous les éléments et renseignements requis à l'article 6 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels*.

Il importe de souligner qu'au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité a été en mesure de procéder à la fermeture des exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Enquêtes particulières

Suite à une demande du syndic en ce sens, le Comité a procédé à une enquête particulière auprès d'un membre œuvrant en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Autre

Au printemps 2006, le Comité a tenu une séance de travail avec les inspecteurs afin de revoir les outils de l'inspection professionnelle suite à l'entrée en vigueur des nouveaux *Code de déontologie* et *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels*.

Une rencontre de travail a également eu lieu à l'automne entre les membres du Comité d'inspection professionnelle et ceux du Comité ad hoc de l'inspection professionnelle mis sur pied par le Bureau de l'Ordre au mois de septembre 2005.

Afin de sensibiliser les membres de l'Ordre aux diverses obligations qui leur incombent en matière d'inspection professionnelle,

les membres du Comité ont tour à tour rédigé des textes qui ont été publiés dans les divers numéros de la revue *Le Technologue* parus au cours de l'année 2006-2007.

Finalement, en plus d'assister les membres dans leur mandat, la secrétaire du CIP a pour sa part participé à trois séances de formation offertes par le *Forum d'inspection professionnelle* du Conseil interprofessionnel du Québec les 12 mai et 24 novembre 2006 ainsi que le 27 mars 2007.

Jean Picard, T.P.

Président du Comité d'inspection professionnelle

DISCIPLINE

Le Comité de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

Plaintes

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité a été saisi d'une nouvelle plainte disciplinaire comportant trois chefs d'accusation en plus de poursuivre l'étude de deux dossiers introduits lors d'un exercice antérieur.

Les chefs d'accusation de la nouvelle plainte portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels*, notamment sur des dispositions relatives à l'intégrité et à l'objectivité ainsi qu'aux actes dérogatoires, soit l'omission du respect des normes et procédés reconnus dans la profession.

La plainte a été portée par le Syndic ; aucune plainte privée n'a été déposée.

Au 31 mars 2007, un seul dossier était toujours à l'étude, pour lequel la date d'audition n'est pas encore fixée.

Audition

Le Comité a tenu une seule audition sur sanction au cours de l'exercice 2006-2007.

Décision

À la fin de l'exercice 2006-2007, le Comité avait rendu une décision sur sanction et accepté un retrait de plainte pour des plaintes introduites lors d'un exercice antérieur.

Aucun appel ne fut légalement logé auprès du Tribunal des professions.

Bilan des activités du Comité de discipline

| | |
|---|---|
| • Dossiers actifs du Comité au début de l'exercice | 2 |
| • Dossier en attente d'une décision du Tribunal des professions au 1 ^{er} avril 2007 | 0 |
| • Dossier ouvert au cours de l'exercice | 1 |
| • Dossiers fermés au cours de l'exercice | 2 |
| • Dossier en attente d'une décision au 31 mars 2007 | 0 |
| • Dossier en attente d'audition devant le Comité de discipline au 31 mars 2007 | 1 |
| • Dossier en attente du paiement de l'amende et des déboursés ¹ | 0 |

¹ Vu l'insolvabilité du professionnel, le dossier fut fermé sans entreprendre de procédure d'exécution de jugement.

Décisions - Sanctions**Décisions rendues au 31 mars 2007**

| | |
|---|---|
| • Décision sur culpabilité | 0 |
| • Décision sur sanction | 1 |
| • Décision sur demande de retrait de plainte | 1 |
| • Décision sur demande de remise lors de l'audition | 0 |
| • Décision sur des questions préliminaires et autres requêtes | 0 |

Décisions par chef d'accusation au 31 mars 2007

| | |
|---|---|
| • Décision de culpabilité par chef d'accusation | 0 |
| • Décision de non-culpabilité par chef d'accusation | 0 |
| • Retrait de chef d'accusation | 0 |

Décisions sur sanction par chef d'accusation au 31 mars 2007

| | |
|--|---|
| • Réprimande par chef d'accusation | 0 |
| • Amendes par chef d'accusations (des amendes de 600 \$ furent imposées) | 3 |
| • Condamnation aux déboursés | 1 |

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Comité de discipline

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

En 2006-2007, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu cinq réunions. Il a délivré cinq attestations à cinq membres certifiant que leurs compétences répondaient aux critères pour exercer en inspection préachat. Le Comité a renouvelé les attestations de 52 membres. En plus, le questionnaire pour la demande d'évaluation et le questionnaire pour le renouvellement de l'attestation ont été mis à jour. Le Comité a révisé également les critères d'évaluation des rapports d'inspection.

Louis Parent, T.P.
Président du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité de la formation des technologues professionnels

PRIX DE L'ORDRE

En 2006-2007, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni à deux reprises afin d'évaluer les candidatures soumises par ses étudiants affiliés dans le cadre du programme de bourses *Mérites* et attribuer les

mentions honorifiques. Suite à quoi, le Comité a déterminé les six récipiendaires ayant reçu respectivement une bourse de 500 \$.

Printemps 2006

- Sophie Brodeur, étudiante affiliée en technologie des productions animales à l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de St-Hyacinthe ;
- Sophie Chartrand, étudiante affiliée en technologie des productions animales à l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de St-Hyacinthe ;
- Isabelle Com-Nougué, étudiante affiliée en technologie de la transformation des aliments à l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de St-Hyacinthe ;
- Sophie Gauvreau, étudiante affiliée en technologie du génie civil au Cégep de l'Outaouais ;
- Michel-André Girard, étudiant affilié en technologie minérale au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Alexandre Ramsay-Larente, étudiant affilié en technologie de l'électronique industrielle - électrodynamique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Mérite de l'innovation technologique 2006

L'OTQP a décerné le *Mérite de l'innovation technologique 2006* à **Robert Langlois, T.P.** en foresterie, pour son unité autonome de foresterie urbaine employée à la Ville de Boisbriand. Notre récipiendaire a mis au point cette innovation afin de pallier à un accident de travail.

Cette innovation baptisée « unité autonome de foresterie urbaine » regroupe pour la toute première fois dans un véhicule tous les outils nécessaires aux tâches de plus en plus cruciales d'entretien des arbres en milieu urbain.

Ce camion est équipé d'une panoplie d'équipements pneumatiques et électriques qui proviennent d'aussi loin que la Colombie-Britannique ou l'Italie. Aucune unité mobile de ce type n'existe ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé. Dans ce camion tout a été pensé pour la sécurité du travailleur : ventilation, insonorisation et ergonomie.

Monté et assemblé pour la ville de Boisbriand, on y a constaté dès les premiers mois une amélioration de la productivité et une diminution des risques de blessures. La Ville de Boisbriand a même augmenté les budgets de ce service en constatant les impacts positifs de ce véhicule déjà couronné par un concours régional de la CSST.

Ce technologue a su apporter à la profession une reconnaissance dans le milieu, puisque ce type de véhicule a attiré l'attention de plusieurs municipalités et entrepreneurs qui songent désormais à se munir d'une unité semblable.

Technologue de l'année 2006

L'OTQP a remis à **Mario Canuel, T.P.** la mention honorifique de *Technologue de l'année 2006*, lequel a contribué de façon déterminante à l'avancement des connaissances dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La candidature de ce technologue professionnel membre de l'Ordre depuis 1982 a été soumise par ses confrères de travail de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. Ce T.P. a généreusement su mettre au service des autres professionnels l'étendue de ses connaissances, sa rigueur, son intégrité, sa créativité et son expertise dans son champ de compétences.

On peut facilement le qualifier d'authentique visionnaire, voire même, l'un des artisans les plus ardents bien avant l'émergence d'une conscience collective du développement durable au Québec, notamment en ce qui a trait à l'élaboration des programmes de certification dans la construction résidentielle.

Ses responsabilités actuelles en matière de révision des normes et de la réglementation en efficacité énergétique laissent entrevoir qu'une autre marque indélébile viendra s'ajouter au tableau déjà bien garni de ses réalisations.

Tout au long de sa carrière, ses qualités personnelles ont toujours été hautement appréciées par ses collègues, ses pairs, sa communauté et le public. Le choix de ce technologue professionnel est indiscutablement judicieux et mérité.

Bénévole de l'année 2006

L'Ordre des technologues professionnels a attribué la mention honorifique de *Bénévole de l'année 2006* à **Gilles Dallaire, T.P.** afin de souligner le dévouement et la générosité de ce membre envers notre organisation.

La candidature de ce technologue a été proposée sans que ce dernier ne soit au courant. Pour cette catégorie, le Comité des prix s'attarde à rechercher chez un candidat le niveau des réalisations et impacts pour le développement de la profession tant au niveau régional que provincial.

Ce prestigieux prix vise à évaluer d'une part, le niveau d'implication du technologue, à savoir s'il est rentable pour le progrès de l'Ordre ou pour lui-même et d'autre part, le potentiel d'implication du candidat auprès de différents comités et regroupements, à savoir s'il désire continuer d'agir à titre de bénévole.

Dès son adhésion, ce technologue n'a jamais cessé de s'impliquer bénévolement et a participé activement aux activités de l'Ordre. Ce T.P. ne s'est pas seulement contenté de participer, mais bien d'organiser des activités, plus particulièrement dans sa section régionale, où il siège au conseil d'administration depuis déjà un bon moment.

Son curriculum vitae montre qu'il a été actif dans les clubs d'administration industrielle de 1967 à 1980, dont quelques années à titre de président local et régional. Il a également siégé au bureau de direction du Club des électriciens d'entretien de Québec entre 1970 et 1976.

Sa qualité de retraité lui donne le loisir de consacrer plusieurs heures par mois à son implication bénévole pour l'OTPG que l'on peut particulièrement voir par sa participation à titre d'inspecteur du Comité d'inspection professionnelle.

Sa demande d'adhésion datant de 1956 comme finissant de l'École technique de Québec prouve qu'il n'a jamais cessé d'être impliqué. Cinquante ans d'adhésion continue est très impressionnant pour un ordre à titre réservé comme le nôtre et nous nous devons de souligner cette précieuse affiliation.

Étudiant bénévole de l'année

L'Ordre des technologues professionnels a remis à **Jérémie Thompson, étudiant affilié** en informatique au Collège de l'Outaouais, la mention honorifique de *l'Étudiant bénévole de l'année 2006*. Cet étudiant récipiendaire a su démontrer dans ses réalisations un sens de la générosité exemplaire.

Sa formation en informatique l'a amené à concevoir des sites Internet pour divers groupes et organismes bénévolement, plus particulièrement pour un groupe de jeunes impliqué pour la tenue des journées mondiales de la jeunesse en 2005 et 2008.

Il a également agi comme informaticien bénévole dans son comité jeunesse diocésain et a développé gratuitement un logiciel pour une entreprise locale dans le cadre d'un projet scolaire, lequel a généré beaucoup d'intérêt pour le département d'informatique de son collège.

En tant qu'étudiant affilié, il a été amené à présenter positivement l'Ordre à ses professeurs et collègues étudiants. Ce dernier a qualifié sa dernière année scolaire comme étant riche d'apprentissage non seulement académique mais humaine. Il ne compte pas cesser de sitôt les projets auxquels il collabore bénévolement.

Florent Boivin, T.P.

Président du Comité des prix de l'Ordre

RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision des plaintes est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Comité de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une seule demande de révision au cours de l'exercice 2006-2007. À la fin de l'exercice, le dossier était toujours à l'étude, l'avis du Comité de révision devrait être émis au cours du mois de mai 2007.

Nicole Bouchard, avocate

Secrétaire du Comité de révision des plaintes

RAPPORT DU SYNDIC

L'année 2006-2007 au Bureau du Syndic fut soulignée par une diversité importante de dossiers traités. Le syndic et les syndics adjoints se sont réparti plusieurs dossiers en regard de leur domaine de pratique professionnelle respective et de leur contenu. En plus de gérer les dossiers, le syndic a eu la tâche de recevoir les demandes d'enquête, les demandes d'information du public et des membres. Plusieurs demandes d'enquête, à la suite d'une première analyse, ont fait l'objet d'une conciliation rapide et d'un règlement final.

Au cours de cette dernière année, les domaines de l'inspection préachat, de l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel, de la construction et des plans, ont fait l'objet de questionnements et de demandes d'enquête de la part du public. La grande majorité des activités des syndics ont été concentrées dans le domaine de l'inspection préachat et de l'assainissement des eaux usées.

Le secteur de l'inspection préachat est le domaine qui a nécessité le plus grand nombre d'interventions auprès de nos membres. Cette année, les clients font surtout référence aux observations visuelles incomplètes ou exagérées et à une rédaction qui peut créer des préjudices aux vendeurs. Des interventions ont eu lieu auprès de nos membres afin de corriger la situation, d'améliorer le service aux clients et l'image des technologues professionnels auprès du public. Des mises à jour de certains documents types seront effectuées afin de rajeunir et d'uniformiser la pratique dans ce secteur d'activité. Le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat

est un élément important dans le contrôle de la pratique professionnelle et le maintien d'un haut niveau de qualité du travail du membre.

La réglementation sur l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel (Q-2, r.8) fut modifiée en cours d'année ce qui a nécessité une adaptation de nos professionnels à cette nouvelle réglementation par une formation adéquate. Il y a eu un nombre important de demandes d'information et d'enquête dans ce domaine. L'absence de mandat écrit et la nature de ceux-ci font partie des problématiques à solutionner. Une information détaillée et précise sur la nature des prestations à rendre, permettra aux clients une meilleure compréhension des services offerts. Le choix du type d'installation et la qualité des essais de sol sont toujours des éléments qui sont sujets à amélioration.

Les secteurs de la construction et des plans et devis continuent à susciter des interrogations de la part du public. L'élaboration des plans et devis d'un bâtiment continue de soulever des controverses de la part des clients qui sont de plus en plus judiciairisés et exigeants. Les délais de livraison sont la plupart du temps l'élément conflictuel. Les périodes intenses de travaux à certains moments de l'année créent un bouchonnement des travaux à exécuter et le client se voit à l'occasion aux prises avec des reports non prévus et voit des coûts indirects s'ajouter aux projets provoquant ainsi certains mécontentements.

Le contenu des mandats, des plans et la facturation sont d'autres composants qui peuvent être des irritants à l'occasion. Un mandat incomplet

RAPPORT DU SYNDIC (suite)

et des erreurs aux plans continuent à être des points de tension qui créent des situations conflictuelles. Le nouveau Code de déontologie avec l'article 8, a permis de réduire l'absence de mandat et d'améliorer la relation avec les clients. L'amélioration du contenu des mandats et la précision de ceux-ci vont faciliter les relations professionnels-clients.

Nous avons utilisé la conciliation rapide à 14 reprises, ce qui nous a permis dans le cas de dossiers simples, de régler rapidement un début d'un litige. Les clients et les professionnels ont bénéficié de nos interventions pour solutionner des différends; ce qui a eu pour effet de faciliter la poursuite de la réalisation des projets entre les parties.

Nous avons eu six (6) dossiers qui ont nécessité une conciliation de compte. La majorité des cas furent réglés par une entente entre les parties, tandis que dans les autres litiges il n'y avait pas matière à correction. On note une augmentation des demandes de conciliations de compte de la part des plaignants.

Il y a eu deux dossiers dont les plaignants avaient demandé une révision. Un dossier s'est réglé par la voie d'une négociation et il y a eu entente entre l'ensemble des parties. Le second dossier est toujours en traitement au Comité de révision des plaintes. Ce sont les seuls dossiers qui ont fait l'objet d'une demande de révision.

Il y a eu quelques dossiers provenant du Comité d'inspection professionnelle dont on a dû traiter en raison de la non-collaboration des membres au processus d'inspection. Nous sommes intervenus auprès des membres négligents et cela a permis au Comité d'inspection professionnelle de continuer ses inspections avec la collaboration des professionnels concernés. Il n'y a pas eu de plainte déposée au Comité de discipline pour refus de collaborer de la part des membres concernés. Le syndicat et la direction des affaires juridiques et professionnelles continuent à informer les membres de l'importance et de l'obligation de l'inspection professionnelle.

Dans le cas de six (6) dossiers, lors d'enquêtes, nous avons observé des lacunes au niveau de la pratique professionnelle de nos membres. Ces lacunes étaient mineures mais demandaient quand même une correction et une amélioration. Les membres ont été invités à corriger ces faiblesses et à bonifier leur pratique.

Le Bureau du syndicat fut l'objet de plusieurs demandes d'information de la part du public et des membres. Le public se réfère de plus en plus au syndicat pour vérifier l'adhésion d'un technologue ou non à notre Ordre et s'assurer qu'il n'a pas fait l'objet de condamnation au Comité de discipline. Il y a également des demandes concernant les mandats, la facturation et la norme de pratique dans des cas précis. Nos membres se réfèrent au syndicat pour s'assurer de bien servir leurs clients et éviter des situations conflictuelles.

Le nouveau Code de déontologie mis en application dès avril 2006 est venu modifier quelques règles de déontologie. En ce sens, le syndicat et l'Ordre ont informé les membres des nouveautés de ce Code et de son application. Nous avons particulièrement insisté auprès des membres au cours de la dernière année, de l'importance de l'article 8 du Code de déontologie, qui traite de l'obligation du mandat écrit pour nos membres en pratique privée et des détails que doit contenir le document. Plusieurs articles traitant du domaine de l'orthèse-prothèse se sont ajoutés au Code de déontologie pour répondre aux besoins de ces nouveaux membres et de bien encadrer cette pratique professionnelle.

Notre équipe de syndicats doit être à la fine pointe des nouveautés dans le droit disciplinaire et de nos différents domaines techniques en ce qui concerne la pratique de nos membres, car nos dossiers deviennent de plus en plus complexes à traiter en raison de la judiciarisation accrue du public. De ce fait, le traitement des divers dossiers devient plus long et complexe. Au cours de la prochaine année, un nouveau syndicat adjoint fera son entrée au sein de l'équipe des syndicats pour réduire le temps d'attente de traitement des dossiers. De cette façon, les plaignants seront servis plus rapidement et les résultats d'enquête seront transmis dans des délais plus courts.

État global des activités

Voici le tableau récapitulatif des dossiers traités et des actions posées par les syndicats de l'Ordre. Il est possible que certains dossiers chevauchent plus d'une année, soit l'année précédente, l'année en cours et la prochaine année, en raison de leur complexité ou de la décision à rendre par un comité concerné.

État global des activités au 31 mars 2007

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de dossiers traités | 41 ¹ |
| Demandes de renseignements divers | 29 |
| Demandes de tenue d'enquête | 22 |
| Dossiers débutés avant le 31 mars 2006 | 18 |
| Demande d'enquête particulière | 1 ² |
| Dossiers soumis à la conciliation disciplinaire (art 123,6 C.P.) | 4 |
| Différends soumis à la conciliation rapide | 14 ² |
| Dossiers soumis à la conciliation de comptes | 6 |
| Dossier soumis au Comité de révision des plaintes | 1 |
| Enquêtes en cours | 17 |
| Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés | 23 ¹ |
| Dossier déposé au Comité de discipline | 1 |
| Dossier au Comité de discipline en attente de décision | 0 |
| Dossier au Comité de discipline en attente d'audition | 1 |
| Dossier au Comité de discipline avec décision rendue | 0 |
| Dossier déposé au Tribunal des professions | 0 |
| Dossier au Tribunal des professions, en attente d'audition | 0 |
| Dossier au Tribunal des professions, avec décision rendue | 0 |
| Dossier particulier d'usurpation de titre | 1 |
| Demandes de correction de pratique professionnelle | 6 |
| Suivis de dossier sur correction de pratique professionnelle | 6 |

¹ Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2006.

² Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

Tableau synthèse des domaines de pratique et de la technologie de formation des membres.

| Nombre de dossiers | Domaines de pratique | Technologies de formation des membres |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| 18 | Inspection (16) et Expertise (2) | Architecture Estimation & évaluation Génie civil Bâtiment et travaux publics Informatique |
| 10 | Eaux usées | Génie civil Génie rural Architecture |
| 6 | Construction | Architecture Bâtiment et travaux publics Mécanique du bâtiment Génie électrique |
| 6 | Plans et devis | Architecture Génie civil |
| 1 | Orthèse-prothèse | Orthèse-prothèse |

Autres activités

Voici les différentes activités professionnelles du syndicat autres que le traitement des dossiers :

- Perfectionnement des syndicats à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Formation autodidacte sur l'assainissement des eaux usées pour le milieu résidentiel en regard de la réglementation gouvernementale Q-2, r.8.
- Plusieurs rencontres avec le secrétaire de l'Ordre et la direction des affaires juridiques et professionnelles dans le but d'améliorer la pratique professionnelle de nos membres.
- Participation au Forum des syndicats organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec des professionnels de l'orthèse-prothèse et des syndicats adjoints pour identifier les pratiques professionnelles courantes de ce secteur d'activité et les normes de pratiques courantes.

Chanel Lauzier, T.P.
Syndicat de l'OTPG

Aux membres de
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2007 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice précédent, fournis aux fins de comparaison, ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal, le 25 mai 2007

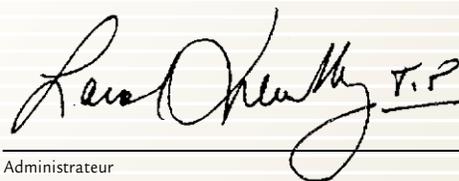
BILAN a u 3 1 m a r s 2 0 0 7

| | 2007 | 2006 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 166 007 | 70 622 |
| Placements (note 3) | 477 794 | 432 477 |
| Créances (note 4) | 24 872 | 60 823 |
| Frais payés d'avance | 53 960 | 50 441 |
| | <u>722 633</u> | <u>614 363</u> |
| PLACEMENTS (note 3) | 142 765 | 138 830 |
| IMMOBILISATIONS (note 5) | 51 577 | 31 073 |
| | <u>916 975</u> | <u>784 266</u> |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs (note 6) | 213 533 | 180 442 |
| Cotisations perçues d'avance | 517 543 | 491 251 |
| | <u>731 076</u> | <u>671 693</u> |
| ACTIFS NETS | | |
| Investis en immobilisations | 51 577 | 31 073 |
| Affectés à la réserve | 113 100 | 113 100 |
| Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations | 8 128 | 8 128 |
| Affectés aux projets spéciaux | 6 690 | 13 423 |
| Affectés aux assurés membres | 39 465 | 28 923 |
| Affectés à l'assurance responsabilité | 34 682 | - |
| Non affectés (déficitaires) | (67 743) | (82 074) |
| | <u>185 899</u> | <u>112 573</u> |
| | <u>916 975</u> | <u>784 266</u> |

Pour le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

au 31 mars 2007

| | 2007 | | | | | | | 2006 | |
|--|-----------------------------|-----------------------|---|-------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| | Investis en immobilisations | Affectés à la réserve | Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations | Affectés aux projets spéciaux | Affectés aux assurés membres | Affectés à l'assurance responsabilité | Non affectés | Total | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| SOLDE AU DÉBUT | 31 073 | 113 100 | 8 128 | 13 423 | 28 923 | - | (82 074) | 112 573 | 173 273 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (17 251) | - | - | (17 275) | - | (12 792) | 120 644 | 73 326 | (60 700) |
| Acquisition d'immobilisations | 37 755 | - | - | - | - | - | (37 755) | - | - |
| Affectations d'origine interne (notes 7) | - | - | - | 10 542 | 10 542 | 47 474 | (68 558) | - | - |
| SOLDE À LA FIN | <u>51 577</u> | <u>113 100</u> | <u>8 128</u> | <u>6 690</u> | <u>39 465</u> | <u>34 682</u> | <u>(67 743)</u> | <u>185 899</u> | <u>112 573</u> |

RÉSULTATS

au 31 mars 2007

| | Budget | 2007 | 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| PRODUITS (ANNEXE 1) | | | |
| Cotisations | 1 172 125 | 1 135 910 | 1 063 560 |
| Frais d'étude de dossier et administration | 20 000 | 22 901 | 18 105 |
| Services rémunérés | 93 000 | 183 484 | 125 204 |
| Autres revenus | 38 000 | 42 370 | 54 292 |
| | <u>1 323 125</u> | <u>1 384 665</u> | <u>1 261 161</u> |
| CHARGES (ANNEXE 2) | | | |
| Reconnaissance professionnelle | 79 500 | 70 464 | 108 794 |
| Tableau des membres et admission | 26 000 | 34 494 | 27 712 |
| Inspection professionnelle | 24 000 | 23 776 | 27 957 |
| Syndic et discipline | 77 000 | 59 241 | 112 376 |
| Relation avec le milieu | 15 250 | 19 186 | 13 568 |
| Promotion et communications | 129 200 | 129 845 | 98 012 |
| Administrateurs et mandataires | 128 500 | 127 637 | 143 303 |
| Sections | 13 000 | 15 448 | 7 080 |
| Gestion et soutien | 244 300 | 269 441 | 226 280 |
| Services aux membres | 46 750 | 83 910 | 63 878 |
| Salaires et avantages sociaux | 512 000 | 477 897 | 492 901 |
| | <u>1 295 500</u> | <u>1 311 339</u> | <u>1 321 861</u> |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>27 625</u> | <u>73 326</u> | <u>(60 700)</u> |

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

L'Ordre a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Actifs nets non affectés

Ces actifs nets représentent les activités courantes de l'organisme. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont cumulés.

Actifs nets investis en immobilisations

Ces actifs nets représentent les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Actifs nets affectés au fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créée une réserve de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Actifs nets affectés à la réserve

Lors d'une réunion du Bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créée une réserve pour assurer les liquidités en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Actifs nets affectés aux projets spéciaux

Lors d'une réunion de Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les projets spéciaux afin d'assurer les liquidités nécessaires en cas de développement de projets spéciaux.

Actifs nets affectés aux assurés membres

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les assurés membres afin de réduire ultérieurement les primes d'assurances à ses membres.

Actifs nets affectés à l'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Bureau en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier à des hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherche afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Placements

Les placements sont inscrits au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux qui suivent :

| | Méthodes | Taux |
|-------------------------|-------------------------|------|
| Mobilier de bureau | Amortissement dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Amortissement dégressif | 30 % |
| Logiciels | Amortissement linéaire | 20 % |
| Améliorations locatives | Amortissement linéaire | 20 % |

3- PLACEMENTS

| | 2007 | 2006 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Dépôts à terme aux taux de 3,62 % et 3,85 % échéant le 23 mars 2008 et le 5 juillet 2007 | 477 794 | 432 477 |
| Fonds mutuels certificat de placements garantis | 128 765 | 124 830 |
| Parts permanentes Desjardins au taux de 4,20 % | 14 000 | 14 000 |
| | <u>620 559</u> | <u>571 307</u> |
| Portion à court terme | 477 794 | 432 477 |
| | <u>142 765</u> | <u>138 830</u> |

4- CRÉANCES

| | 2007 | 2006 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Clients | 7 745 | 49 612 |
| Intérêts courus | 859 | 457 |
| Avance à une société sous contrôle commun sans intérêt ni modalité de remboursement | 16 268 | 10 754 |
| | <u>24 872</u> | <u>60 823</u> |

5- IMMOBILISATIONS

| | 2007 | | 2006 |
|-------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier de bureau | 162 015 | 155 691 | 6 324 |
| Matériel informatique | 291 174 | 254 653 | 36 521 |
| Logiciels | 82 947 | 79 415 | 3 532 |
| Améliorations locatives | 29 655 | 24 455 | 5 200 |
| | <u>565 791</u> | <u>514 214</u> | <u>51 577</u> |
| | | | <u>31 073</u> |

6- CRÉDITEURS

| | 2007 | 2006 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs | 101 403 | 68 842 |
| Frais courus | 10 915 | 10 828 |
| Taxes à la consommation | 50 008 | 47 238 |
| Salaires vacances et déductions à la source | 49 207 | 51 534 |
| Dépôts sur sceaux et jongs | 2 000 | 2 000 |
| | <u>213 533</u> | <u>180 442</u> |

7- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Comité administratif a autorisé l'affectation de 68 558 \$ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Comité administratif.

8- OPÉRATIONS AVEC UNE SOCIÉTÉ SOUS CONTRÔLE COMMUN

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a agi à titre de fiduciaire pour le compte de la Société québécoise pour le développement des technologues, il a déboursé pour son compte un montant de 5 514 \$ (2 096 \$ en 2006).

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs à court terme et des passifs à court terme se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements correspond approximativement à leur valeur comptable. Les justes valeurs sont fondées sur des estimations, donc il ne faut pas les interpréter comme réalisables si les instruments étaient réglés immédiatement.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Marge de crédit

Au 31 mars 2007, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

9- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme utilise une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, il encourt un risque de taux d'intérêt en fonction du taux d'intérêt préférentiel.

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement de l'Ordre en vertu d'un bail de location totalise 226 844 \$ et se détaille comme suit :

| | \$ |
|------|--------|
| 2008 | 68 320 |
| 2009 | 70 455 |
| 2010 | 70 455 |
| 2011 | 17 614 |

L'organisme a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de ses affaires. Le contrat couvre un période de 60 mois et se termine le 31 août 2010.

Les versements prévus au cours des prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------|--------|
| 2008 | 68 971 |
| 2009 | 70 905 |
| 2010 | 32 999 |

11- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires présentées aux états financiers n'ont pas fait l'objet de la mission de vérification et ne sont pas couvertes par le rapport des vérificateurs.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

13- FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

VENTILATIONS DES PRODUITS au 31 mars 2007

| | Budget \$ | 2007 \$ | 2006 \$ |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Cotisations des membres | 1 172 125 | 1 135 910 | 1 063 560 |
| Frais d'étude de dossier et administration | 20 000 | 22 901 | 18 105 |
| Services rémunérés | | | |
| Ventes de services | - | 8 870 | 3 222 |
| Ristourne d'assurances et frais administratifs | 47 000 | 128 407 | 78 930 |
| Revenus de publicité « Le Technologue » | 40 000 | 38 828 | 34 663 |
| Ventes de produits | 6 000 | 7 379 | 8 389 |
| | 93 000 | 183 484 | 125 204 |
| Autres revenus | | | |
| Rencontre annuelle des technologues professionnels | 13 000 | 13 391 | 22 829 |
| Intérêts | 11 000 | 18 325 | 24 287 |
| Évaluation des inspecteurs | 4 000 | 5 243 | 4 209 |
| Divers | 10 000 | 5 411 | 2 967 |
| | 38 000 | 42 370 | 54 292 |
| | <u>1 323 125</u> | <u>1 384 665</u> | <u>1 261 161</u> |

| | Budget | 2007 | 2006 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Reconnaissance professionnelle | | | |
| Déplacement et représentation | 1 500 | 606 | 1 569 |
| Cotisations | 28 000 | 42 660 | 35 473 |
| Frais juridiques et représentation gouvernementale | 50 000 | 27 198 | 71 752 |
| | <u>79 500</u> | <u>70 464</u> | <u>108 794</u> |
| Tableau des membres et admission | | | |
| Déplacement et représentation | 3 000 | 1 075 | 2 902 |
| Frais de programmation | 1 000 | 10 439 | - |
| Papeterie, impression et fournitures | 12 000 | 14 126 | 7 642 |
| Poste et adressage | 10 000 | 8 854 | 17 168 |
| | <u>26 000</u> | <u>34 494</u> | <u>27 712</u> |
| Inspection professionnelle | | | |
| Honoraires et comité d'inspection professionnelle | 24 000 | 23 776 | 27 957 |
| Syndic et discipline | | | |
| Frais juridiques sur discipline | 35 000 | 12 620 | 67 388 |
| Honoraires de syndic | 42 000 | 46 621 | 44 988 |
| | <u>77 000</u> | <u>59 241</u> | <u>112 376</u> |
| Relation avec le milieu | | | |
| Déplacement et représentation | 13 000 | 17 756 | 10 806 |
| Divers | 2 250 | 1 430 | 2 762 |
| | <u>15 250</u> | <u>19 186</u> | <u>13 568</u> |
| Promotion et communications | | | |
| Revue « Le Technologue » | 65 000 | 62 548 | 64 585 |
| Rapport annuel | 2 700 | 3 806 | 1 325 |
| Bourses et prix d'exposition | 5 500 | 11 010 | 8 098 |
| Publicité | 50 000 | 45 006 | 8 653 |
| Communications | 4 000 | 4 808 | 4 224 |
| Consultation et sous-traitance | - | 699 | 8 738 |
| Déplacement et représentation | 2 000 | 1 968 | 2 389 |
| | <u>129 200</u> | <u>129 845</u> | <u>98 012</u> |
| Comité administratif | | | |
| Réunion du Comité administratif et du Bureau | 72 000 | 69 616 | 90 849 |
| Déplacement et représentation | 52 500 | 53 431 | 42 265 |
| Assurances | 4 000 | 4 590 | 10 189 |
| | <u>128 500</u> | <u>127 637</u> | <u>143 303</u> |
| Sections | | | |
| Remises | 13 000 | 15 448 | 7 080 |

VENTILATIONS DES CHARGES (suite)

| | Budget | 2007 | 2006 |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Gestion et soutien | | | |
| Déplacement et représentation | 500 | 645 | 1 757 |
| Cotisations | 2 500 | 1 207 | 823 |
| Divers | 5 000 | 1 787 | 3 469 |
| Formation et documentation | 6 000 | 7 117 | 4 278 |
| Mauvaises créances | 500 | 14 613 | - |
| Frais de vérification | 4 000 | 5 915 | 4 500 |
| Papeterie impression et fournitures | 14 000 | 16 877 | 16 958 |
| Poste et adressage | 14 000 | 20 192 | 11 710 |
| Frais de communication | 11 000 | 13 040 | 11 324 |
| Loyer | 61 900 | 61 915 | 61 915 |
| Entretien de l'équipement | 16 000 | 10 512 | 8 659 |
| Location d'équipement | 14 000 | 12 096 | 14 528 |
| Assurances et taxes | 12 000 | 11 786 | 9 242 |
| Entretien du local | 600 | 1 693 | 109 |
| Intérêts et frais bancaires | 9 300 | 10 251 | 6 408 |
| Amortissement des immobilisations | 13 000 | 17 251 | 9 830 |
| Frais de gestion | <u>60 000</u> | <u>62 544</u> | <u>60 770</u> |
| | <u>244 300</u> | <u>269 441</u> | <u>226 280</u> |
| Services aux membres | | | |
| Rencontre annuelle des technologues professionnels | 10 000 | 13 803 | 25 523 |
| Programme de développement professionnel | 21 750 | 23 355 | 20 045 |
| Frais de consultation | 11 000 | 42 528 | 13 658 |
| Achats de sceaux et jongs | <u>4 000</u> | <u>4 224</u> | <u>4 652</u> |
| | <u>46 750</u> | <u>83 910</u> | <u>63 878</u> |
| Salaires et avantages sociaux | <u>512 000</u> | <u>477 897</u> | <u>492 901</u> |
| | <u><u>1 295 500</u></u> | <u><u>1 311 339</u></u> | <u><u>1 321 861</u></u> |

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007 - 2008

| | \$ | \$ |
|--|---------|-----------|
| REVENUS | | |
| Cotisations des membres | | 1 151 000 |
| Frais d'étude de dossiers et administration | | 20 000 |
| Services | | |
| Ventes de sceaux et jongs | 6 000 | |
| Intérêts sur dépôts et dividendes | 12 000 | |
| Rencontre annuelle des T.P. | - | |
| Ventes de services | 56 000 | |
| Évaluation des inspecteurs | 4 000 | |
| Autres revenus | 1 100 | |
| Total des services | 79 100 | |
| Total des revenus | | 1 250 100 |
| DÉPENSES | | |
| Salaires et avantages sociaux | | 501 000 |
| Déplacements et représentations | | |
| Réunions du Comité administratif et du Bureau | 85 000 | |
| Déplacements et représentations | 65 000 | |
| Total des déplacements et représentations | 150 000 | |
| Frais d'exploitation | | |
| Papeterie et impression | 20 000 | |
| Frais de poste et adressage | 30 000 | |
| Fournitures de bureau | 7 000 | |
| Documentation | 2 500 | |
| Télécommunications | 13 000 | |
| Internet | 5 000 | |
| Loyer du siège social | 69 000 | |
| Entretien des locaux | 1 000 | |
| Entretien d'équipements | 10 000 | |
| Assurances taxes et permis | 16 000 | |
| Location d'équipements | 14 000 | |
| Amortissement des immobilisations | 15 000 | |
| Total des frais d'exploitation | 202 500 | |
| Publications | | |
| Revue «Le Technologue» | 20 000 | |
| Rapport annuel | 3 000 | |
| Total des publications | 23 000 | |
| Frais bancaires et financiers | | 9 700 |
| Remises aux sections | | 15 000 |
| Cotisations | | 45 000 |
| Rencontre annuelle des T.P. | | - |
| Bourses | | 6 000 |
| Publicité | | 30 000 |
| Perfectionnement | | 3 500 |
| Programme de développement professionnel | | 22 000 |
| Frais de consultation | | |
| Reconnaissance professionnelle | 45 000 | |
| Frais juridiques et discipline | 25 000 | |
| Honoraires de gestion financière | 64 500 | |

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 - 2007 (suite)

| | |
|--|------------------|
| Honoraires de vérification | 5 500 |
| Honoraires de programmation | 6 000 |
| Honoraires de consultation | 6 000 |
| Honoraires de syndic | 50 000 |
| Honoraires d'inspection professionnelle | 32 000 |
| Évaluation inspection préachat | - |
| | - |
| Total des frais de consultation | 234 000 |
| Divers | 5 700 |
| Total des dépenses | 1 247 400 |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 2 700 |

TABLEAU DES MEMBRES

Inscription au 31 mars 2007

| Régions de domicile | Membres | Étudiants | Régions de domicile | Membres | Étudiants |
|---------------------------------|---------|-----------|------------------------|-------------|------------|
| Bas-Saint-Laurent - Gaspésie | 135 | 11 | Chaudière - Appalaches | 238 | 14 |
| Saguenay - Lac-Saint-Jean | 107 | 17 | Laval | 234 | 12 |
| Québec | 357 | 18 | Lanaudière | 260 | 12 |
| Mauricie | 144 | 13 | Laurentides | 281 | 10 |
| Estrie | 146 | 13 | Montérégie | 771 | 79 |
| Montréal | 703 | 47 | Centre-du-Québec | 153 | 13 |
| Outaouais | 149 | 9 | Hors Québec | 43 | 0 |
| Abitibi - Témiscamingue | 81 | 2 | Hors Canada | 2 | 0 |
| Côte-Nord - Nouveau-Québec | 43 | 2 | | | |
| Nord-du-Québec | 9 | 0 | | | |
| Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine | 15 | 2 | Total | 3871 | 274 |

Répartition des membres

| | 2006 - 2007 | 2005 - 2006 | 2004 - 2005 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Membres en règle au début de l'exercice | 3895 | 3851 | 3744 |
| + admissions | 554 | 523 | 513 |
| - radiations | 577 | 477 | 406 |
| - décédés | 1 | 2 | 0 |
| Membres en règle à la fin de l'exercice | 3871 | 3895 | 3851 |
| Permis temporaire | 0 | 0 | 0 |

La cotisation

La cotisation pour l'année 2006-2007 (1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007) s'établit comme suit :

| | |
|---|--------|
| Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.) | 330 \$ |
| Cotisation finissant 1 (1 ^{er} exercice à l'Ordre) | 120 \$ |
| Cotisation finissant 2 (2 ^e exercice à l'Ordre) | 230 \$ |
| Cotisation d'un membre sans emploi | 200 \$ |
| Cotisation d'un membre aux études à temps plein | 150 \$ |
| Cotisation d'un membre retraité | 75 \$ |
| Cotisation d'un étudiant affilié | 22 \$ |

COMPOSITION DU BUREAU, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

BUREAU 2006-2007

Comité administratif

Alain Bernier, T.P. (06)
- Président
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)
- Vice-président aux affaires
administratives
Richard Legendre, T.Sc.A. (03,
12)
- Vice-président aux affaires
professionnelles
Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15)
- Vice-président aux
communications
Jacques Dupré
- Administrateur désigné parmi les
membres nommés par l'Office des
professions du Québec (OPQ)

Administrateurs

(au 31 mars 2007)
Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)
Sylvain Brassard, T.P. (02)
Gilles Miville, T.P. (03, 12)
Michel Plourde, T.P. (04, 17)
Germain Thibault, T.P. (05)
Yanick Bouchard-Latour, T.P.
(06)
Yves Bousquet, T.P. (06),
depuis le 9 mars 2007
Bernard Gaudichon, T.P. (06),
jusqu'au 27 septembre 2006
Richard Gervais, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Michel Theauvette, T.P. (07)
Marc Guimont, T.P. (08)

François Désy, T.P. (09, 10)
Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15)
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)
Alain Paradis, T.P. (16)
Jean-Guy Slevan, T.P. (16)

Administrateurs nommés par l'OPQ

Louise Cherry,
jusqu'au 25 août 2006
Jacques Dupré
Pierre Fleurant,
depuis le 21 septembre 2006
Éric Gagnon
Luc Perron

Secrétaire

Denis Beauchamp, c.a.é.

Syndic

Chenel Lauzier, T.P.

Syndics adjoints

Pierre Bonneville, T.P.
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

Délégué au Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ)

Alain Bernier, T.P.

COMITÉS (au 31 mars 2007)

Admission et agrément

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Denis Côté, T.P.
Paul O'Boerne, T.P.
Diane Montour, T.P. (secrétaire)

Assurance responsabilité professionnelle

Deux représentants du courtier
Membre élu à la vice-présidence aux affaires
administratives
Jean-Guy Slevan, T.P.
Richard Gervais, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au
besoin)
Direction générale

Discipline

M^e Jean-Jacques Gagnon
(président nommé par le gouvernement)
Yvan Fortin, T.P.
Normand Léveillé, T.P.
Léopold Thériault, T.P.
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

Évaluation des compétences en inspection préachat

Louis Parent, T.P. (président)
Jean-François Labelle, T.P.,
jusqu'au 23 février 2007
Patrick Gautreau, T.P.
Hakim Maldji, T.P.,
depuis le 9 décembre 2006
Guy Nadeau, T.P.,
jusqu'au 13 novembre 2006
Martin Prescott, T.P.

Formation des technologues professionnels

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.

Manon Chiasson,
représentante du ministère de l'Éducation
Anne Filion,
représentante de la Fédération des cégeps
Isabelle Lamarre,
représentante de la Fédération des cégeps
Denis Beauchamp, c.a.é. (secrétaire)

Inspection professionnelle

Jean Picard, T.P. (président)
Denis Bertrand, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Yvan Lemay, T.P.
Régis Marinoza, T.P.
Serge Toutant, T.P.
Jean Trépanier, T.P.
Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur)
Gilles Masse, T.P. (inspecteur)
Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)
M^e Caroline Fortier (secrétaire)

Placements financiers

Louise Cherry,
administratrice nommée par l'OPQ,
jusqu'au 25 août 2006
Laval Tremblay, T.P.,
depuis le 22 septembre 2006
Germain Thibault, T.P.
Direction générale

Prix de l'Ordre

Florent Boivin, T.P. (président)
Michel Beaulieu, T.P.
Jean-Marc Simon, T.P., depuis le 2 juin 2006
Guy Giasson (secrétaire)
jusqu'au 20 novembre 2006
Direction générale

Révision des plaintes

Luc Perron (président)
administrateur nommé par l'OPQ

André-M. Gélinas, T.P.
Gervais Lessard
M^e Nicole Bouchard

Sélection et d'évaluation du syndic et des syndics adjoints

Luc Perron,
administrateur nommé par l'OPQ
Marc Guimont, T.P.
Gilles Miville, T.P.
Laval Tremblay, T.P.,
jusqu'au 22 septembre 2006
Guy Létourneau, T.P.,
depuis le 22 septembre 2006

PERSONNEL PERMANENT (au 31 mars 2007)

Denis Beauchamp, c.a.é.,
directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^e Caroline Fortier, directrice des affaires
juridiques et professionnelles
Guy Giasson,
directeur des communications,
jusqu'au 20 novembre 2006
Denis-Philippe Tremblay,
directeur du développement professionnel
Bianca Desrosiers,
agente aux affaires professionnelles
Lisette Lavoie, adjointe administrative
Diane Montour, T.P.,
agente à l'admission et à l'agrément
Denis Sénéchal,
adjoint au développement professionnel,
désigné aux cégeps
Martine Verdon,
préposée à l'information jusqu'au 8 mars 2007
Anny Blouin,
préposée à l'information depuis le 26 mars 2007



**ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC**

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
1265, rue Berri, bureau 720, Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 845-3247 ou 1-800-561-3459
Télécopieur : 514 845-3643
Courriel : info@otpq.qc.ca • Site internet : www.otpq.qc.ca